

## Connected Healthcare Symposium : le pharmacien de référence, un coup dans le mille !



**BRUXELLES 11/10** – Depuis ce 1er octobre, les patients atteints d'une maladie chronique ont la possibilité de se choisir un pharmacien de référence, qui les accompagnera de façon proactive dans leur usage de médicaments en leur donnant des conseils personnalisés et en tenant un schéma de tous leurs traitements pharmacologiques. « En moyenne, nous nous attendons à ce que ce service soit sollicité par environ 13 patients par officine », commente Lieven Zwaenepoel, président de l'APB.



Lors du *Connected Healthcare Symposium* organisé ce 5 octobre à l'initiative conjointe de l'APB et de Bachi, son homologue francophone Alain Chaspierre a rappelé les grandes lignes du concept de pharmacien de référence.

Tout comme le généraliste est responsable du Dossier Médical Global, le pharmacien de référence se charge de tenir le Dossier Pharmaceutique du patient – un outil qui est déjà utilisé à l'heure actuelle par 93% des officines et devrait à l'avenir se généraliser complètement.

Plus concrètement, le pharmacien de référence connecte le patient au Dossier Pharmaceutique partagé, y enregistre les médicaments et produits de santé délivrés, gère le schéma de médication et tient celui-ci à la disposition du patient. Ce service s'adresse principalement aux sujets polymédiqués, aux malades chroniques qui ont besoin de ce soutien supplémentaire et aux personnes engagées dans un pré-trajet diabète.

Ce service est gratuit pour le bénéficiaire, mais le pharmacien de référence touche un forfait de € 31,80 par patient et par an, qui lui est versé directement par l'Inami. Dans un premier temps, celui-ci s'applique aux malades chroniques ambulatoires qui prennent au moins cinq médicaments par an, dont au moins un de façon chronique.

### Les avantages du schéma de médication

- Un aperçu complet et à jour
- Validé par un professionnel de la santé qualifié
- Reflète les intentions thérapeutiques du prescripteur
- Apporte un soutien au patient et aux aidants proches
- Est utile en cas d'hospitalisation
- Encourage le partage de données par voie électronique (via Intermed en Wallonie, BruSafe à Bruxelles et Vitalink en Flandre ; ces organisations ont toutefois l'intention de développer une collaboration plus étroite dans un avenir proche)

Les pharmaciens ont lancé ce 4 octobre 2017 une campagne d'information sous le slogan « *Mon pharmacien me connaît, je signe* ». À cette occasion, la ministre De Block et divers acteurs des soins de santé et représentants des organisations de malades chroniques ont symboliquement signé une convention avec « leur » pharmacien afin d'encourager tous les malades chroniques à se choisir un pharmacien de référence.

Ils ont d'ailleurs été nombreux à le faire depuis le lancement du projet. Un pharmacien aurait même reçu en l'espace de quelques jours plus de 60 demandes de conventions émanant de malades chroniques !

« Nous recevons beaucoup de réactions positives en provenance du terrain : tant les pharmaciens que les patients semblent très ouverts à ce nouveau service. Tout porte donc à l'optimisme, même si les chiffres concrets pour le premier mois ne sont attendus que fin novembre », conclut Lieven Zwaenepoel.

La présentation d'Alain Chaspierre est disponible ici : <http://mtouch.be/wp-content/uploads/2017/10/APB-1.pdf>

11/10/2017 Auteur: Sabine Vershelde Source: MediQuality